

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 71-700/SG/TP/P nommant un examinateur pour les examens du permis de conduire.

n° 71-700/SG/TP/P

Ministère

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DES TRANSPORTS  
ET DU TOURISME

Date de publication

5 mai 1971

Numéro JO

n° 10 du 25/05/1971

Date du numéro

25 mai 1971

### TEXTE INTÉGRAL

En application des dispositions de l'article 110 de la délibération n° '314 du 10- avril 1962. modifiée par l'article 3 de la délibération n° 192/6° L du 28 avril 1965 portant réglementation de la circulation routière dans le Territoire et de l'article 2 de l'arrêté n° 65-63/SPCG du 22 avril 1965 déterminant les conditions de délivrance des permis de conduire, M. Jacques Parodi, conducteur des travaux publics, est chargé des examens des permis de conduire en remplacement de M. Duverneuil